



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 615-06-26 abrogeant le Règlement 601-12-25 établissant un contrôle provisoire et interdisant certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédent la capacité des systèmes d'alimentation en eau ou d'assainissement des eaux usées, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

AVIS PUBLIC est donné par
Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 6 juillet 2026 a adopté le règlement suivant:

Règlement 615-06-26 abrogeant le Règlement 601-12-25 établissant un contrôle provisoire et interdisant certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédent la capacité des systèmes d'alimentation en eau ou d'assainissement des eaux usées, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 1^{er} juin 2026
- Dépôt du projet de règlement : 1^{er} juin 2026
- Adoption du règlement : 6 juillet 2026
- Date d'entrée en vigueur : 13 août 2026

Que ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 13 août 2026.

Claude Fortin,
directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 13 août 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Municipalité le 13 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 août 2026.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier